BERNABE COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 1.656.000.000 FCFA
Siège social : 99 et 175, Boulevard de Marseille Abidjan – Zone 3
01 BP 1867 ABIDJAN 01 - RCCM CI-ABJ-1962-B-758

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires de la Société BERNABE Côte d'Ivoire, sont priés d'assister à L'**ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE** qui se tiendra, à la salle de conférence du Radisson Blu Hôtel situé près de l'Aéroport d'Abidjan

Le **Samedi 26 Septembre 2020** à **10 H**

A l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
4. Approbation des conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
5. Quitus aux Administrateurs, et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
7. Fixation du montant des indemnités de fonction versées aux Administrateurs pour l'exercice 2020 ;
8. Pouvoirs pour formalités.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'ASSEMBLÉE sur justification de leur identité et à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été effectué sur le registre de la Société **(05) CINQ JOURS AU MOINS AVANT L'ASSEMBLEE**.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'ASSEMBLÉE en entrant en séance ou adressés à la Société BERNABE Côte d'Ivoire 01 BP 1867 ABIDJAN 01.

« Tout Actionnaire peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION